

Charte



Les
engagements
et les
partenariats

de



l'arbre



Livret 3 - **S'engager**

MAIRIE DE
BAGNOLET



Livret 3 : S'engager – Les engagements et les partenariats

La charte de l'arbre de Bagnolet s'adresse à tous et toutes, spécialistes, professionnels de la ville et de l'arbre, écoliers, habitants, simples citoyens. Elle est le fruit de plusieurs mois de concertation et d'échanges de novembre 2021 à juin 2022.

Aujourd'hui, la charte de l'arbre dessine, à partir d'un constat partagé un engagement fort pour une juste place de l'arbre en ville.

Composée de quatre livrets complémentaires, elle est un outil pour donner sa juste place à l'arbre en ville et anticiper plutôt que subir les effets des changements climatiques.

L'arbre est notre allié. Devenons l'allié.e de l'arbre !

Le livret 3 décrit la politique de l'arbre en ville déclinée à Bagnolet. Sous la forme d'un itinéraire de projet, la ville s'adresse à tous ceux et toutes celles qui font vivre la ville, qui y vivent et travaillent à Bagnolet pour donner à l'arbre sa juste place dans les espaces urbains.

Ce livret est le livret de l'engagement de la Ville et de l'ensemble des partenaires qui agissent et font vivre la ville. Les habitants et les associations ont un rôle pivot au quotidien à jouer dans cette dynamique qui fait la part belle à l'implication citoyenne et de tous les acteurs pour une ville plus respirable et plus belle à vivre.

Les quatre livrets de la charte de l'arbre de Bagnolet :

- **Livret 1 : Comprendre - L'arbre en ville : nature et enjeux**
- **Livret 2 : Agir - Pour mieux vivre, faire vivre les arbres en ville**
- **Livret 3 : S'engager – Les engagements et les partenariats**
- **Livret 4 : Livret pratique – A la découverte des arbres de Bagnolet**

Sommaire

p.4	La ville de Bagnolet s'engage
p.6	Itinéraire de projet > Ils et elles s'engagent
p.18	Les associations, les habitant.es et les communautés éducatives
p.20	Les collectivités territoriales
p.22	Glossaire
p.28	Annexe 1 - S'engager pour les arbres de Bagnolet, c'est l'affaire de tous et toutes

La ville de Bagnolet s'engage

La Ville de Bagnolet s'engage pour une meilleure insertion des arbres dans la ville en 3 volets :

- > Comprendre et faire connaître**
- > Mettre en œuvre**
- > Protéger et valoriser le patrimoine**

L'arbre, un allié du climat

Comprendre et faire connaître le patrimoine arboré de Bagnolet

Mettre en place un SIG* sur tout le patrimoine public et le mettre à jour au fur et à mesure des travaux d'entretien et de plantation ou replantation.

Mettre en place

- Un réseau d'ambassadeurs et ambassadrices de l'arbre en ville
- D'un référent Arbres en ville qui anime le réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices, qui accompagne la découverte du patrimoine arboricole au travers des « **Arbobaalades*** » à chaque saison, dans les parcs, squares, cours d'écoles, et au travers des balades « **Comme un arbre dans ma ville*** » dans les quartiers
- Des panneaux pédagogiques dans les parcs et squares et en pied d'arbre
- La préservation de la bonne santé des arbres avec en particulier la surveillance des chantiers

Communiquer et associer en amont pour les nécessités

- d'élagage ;
- d'abattage ;
- et de plantation ou replantation.

L'arbre, un leg pour les générations futures

Planter, entretenir, valoriser

Préserver et développer les trames verte, brune et bleue en place et dans les projets d'aménagement.

Choisir et planter dans les bonnes conditions:

le bon arbre, au bon endroit, à la bonne distance, à la bonne saison.

Accompagnement des pieds d'arbre

- Entretenir la fertilité des sols avec du paillage organique ou des plantations
- Garantir suffisamment d'eau à la fosse sur les surfaces imperméabilisées
- Agrandissement de la surface perméable au pied des arbres, accompagné soit de mulch, soit de plantation. Pas de sol nu.
- Protection des pieds d'arbre contre les pollutions et tous les vandalismes : dépôts sauvages, piétinement, morsures des chiens, chocs des véhicules contre les troncs

Élaguer hors période de nidification

en respectant la physiologie de l'arbre et ses besoins.

L'arbre, une ressource au service du vivant

Veiller, préserver, anticiper

Tous les cinq ans, élaborer un plan de plantation et replantation en collaboration avec les associations, les acteurs de l'éducation, les services techniques et d'urbanisme.

Objectifs plantation replantation en lien avec maillage vert

- Minimum de 25 sujets par an répartis dans les cours d'école, les parcs, les squares d'une part, et dans les rues, sur les places d'autre part
- Planter et encourager la plantation de plantes grimpantes dans les rues étroites sur les façades et les clôtures
- S'engager pour une ville comestible participative

Plan de replantation et de plantation des arbres de rue mais aussi dans les parcs, les jardins, les cours d'école

- Rue et places : fosses au maximum en continu avec mélange terre pierre sur trottoirs supérieurs à 140 cm de large (norme PMR) avec récolte des eaux de ruissellement à la fosse
- Cours d'école et places : débitumisation progressive des cours pour des pieds d'arbre en vert, végétalisation supplémentaire avec, si possible végétalisation des murs, cultures comestibles, utilisation des eaux pluviales et des eaux de ruissellement

Dispositif d'accompagnement

- Adoption de pieds d'arbre, plantation de vergers urbains et de grimpantes en pied d'habitation, clôtures, comestibles ou non,
- Subvention et/ou offrir un accompagnement pédagogique et technique pour tout arbre ou plante grimpante ou pied d'arbre planté.e.s sur ou donnant sur l'espace public

Itinéraire de projet

Ils et elles s'engagent

La Ville de Bagnolet met en place des règles pour préserver et renforcer la nature en ville.

L'itinéraire de projet est décliné en 6 étapes. La trame relie l'avant projet à l'entretien pour les partenaires de projet qui investissent sur la ville.

1. Tout le long du projet et au quotidien Accompagner pour intégrer la nature en ville dans les projets

- Développer les outils cadre règlementaires pour un paysage à échelle humaine
- Veiller au respect :
 - > des règles d'urbanisme et règlement de voirie en vigueur
 - > du patrimoine arboricole et du sol
- Accompagner les porteurs de projets avec la nature en ville contre les effets du changement climatique
- Entretenir le patrimoine arboricole de façon durable : taille douce, élagage hors période de nidification, abattage raisonné, paillage des pieds d'arbre...

Le rôle de la ville de Bagnolet

6. Tout le long des projets et au quotidien veiller et participer pour intégrer les dynamiques de nature en ville

- Acteur, actrice de la biodiversité dans son quartier
- Connaître et faire connaître les enjeux de la nature en ville dans les organes de démocratie locale, les associations, etc.
- Accompagner les projets depuis leur émergence jusqu'à la gestion au quotidien des espaces de nature partagés

Le rôle des habitant.es et des associations

2. Faire vivre la nature en ville dans les projets et nourrir l'avant projet

- Inventaire et diagnostic air, sol, faune, flore, vents...
- Solutions techniques pour l'intégration de la nature en ville en lien avec les usages contre les effets des changements climatiques

Le rôle des urbanistes et aménageurs

3. Élaborer un projet qui renforce la nature en ville

- Adapter les projets et l'implantation des arbres ou leur maintien aux contextes
- Favoriser et développer si possible les trames vertes et brunes en place
- Intégrer la récupération des eaux pluviales et de ruissellement pour l'alimentation en eau des espaces de nature en ville et en particulier les arbres

Le rôle des urbanistes et aménageurs privés et publics

5. Entretenir et faire vivre un habitat qui réconcilie nature et activités humaines

- Réaliser des tailles qui respectent la physiologie et les besoins de l'arbre en place
- Réaliser et mettre à jour au fur et à mesure un inventaire du patrimoine arboricole
- Prévoir un plan de replantation à 5, 10, 15 et 20 ans
- Protéger la végétation en place et les sols de toute pollution et vandalisme
- Entretenir la fertilité des sols en place

Le rôle des gestionnaires privés et publics

4. Mettre en place un projet qui respecte et renforce la nature en place

- Planter la bonne essence d'arbre au bon endroit à la bonne distance au bon moment
- Choix rigoureux des végétaux en pépinière
- Soigner particulièrement la plantation d'arbres en surfaces non perméables
- Protection dans toutes les situations contre tout vandalisme pendant le chantier et après

Le rôle des urbanistes et constructeurs privés et publics

1.

Bagnolet met en place les outils cadre nécessaires pour intégrer la nature en ville dans les projets

Tout le long du projet et au quotidien, accompagner pour intégrer la nature en ville dans les projets

*Voir glossaire

**Pour les hauteurs d'arbres, voir le livret 1

Les outils communaux

Règlement de voirie

- Respecter norme PMR* et de sécurité pour l'implantation d'arbres
- Pour les trottoirs inférieurs à 1,40 m de large (norme PMR), rechercher par tout moyen la possibilité de végétaliser en vertical avec des plantes grimpantes plantées au sol
- Fosses continues autant que possible
- Fosses de 7 à 12 m³ des fosses selon la hauteur des arbres**
- Favoriser le ruissellement des eaux pluviales vers les fosses et la végétation : pas de rehausse autour des fosses ou rehausse ajournée
- Mise en place d'une protection des arbres selon leur situation : entre deux places de parking, sur trottoir à proximité d'une place de parking, sur trottoir ou place
- Dépôt de plainte avec constitution de partie civile pour dégradation de bien public en cas de dommages constatés à la végétation en place et au sol. Mettre en place des mesures avec les entreprises Eviter Réduire Compenser (ERO)
- En cas d'abattage compenser 1/1 sur le quartier et/ou végétalisation de façade et/ou végétalisation de toit
- Adopter le barème des aménités* du CD 93* ou de Plante & Cité*

AVP* : Pour tout projet

- Diagnostic écologique faune et flore
- Cartographier la trame verte, en particulier les arbres remarquables, les arbres de plus de 20 ans, les arbres d'avenir
- Recherche de pollution sol et air
- Carte des vents
- Analyse de fertilité des sols pour réserver les sols et/ou prévoir leur amendement (technosol*)
- Diagnostic perméabilité des sols pour évaluer la capacité à infiltrer les eaux de ruissellement et les eaux pluviales à la parcelle

Veiller

- Veiller au respect des règles d'urbanisme et du Règlement de voirie
- Pour les arbres de plus de 20 ans et en bon état mécanique et de vigueur, le projet doit être adapté aux arbres et non l'inverse, le bâti (y compris excavation) doit être construit à une distance supérieure à 10 fois le diamètre du tronc mesuré à 1m de haut
- Pour un arbre endommagé, remplacement par l'entreprise. Evaluer le montant du dommage via le barème VIE BED* et méthode de compensation similaire à celle décrite au Plan Canopée du 93*)
 - > Veiller à faire figurer dans les documents de la consultation des marchés de travaux
- Lorsque des dépôts sauvages et/ou la pollution des sols par entreprise lors de chantiers sont constatés en pied d'arbres, la Ville de Bagnolet dépose plainte pour dégradation de bien public et demande une compensation en lien avec la nature en ville auprès des entreprises responsables.
- Dans le cas d'une replantation de compensation, celle-ci doit être réalisée dans la zone du projet de construction

Accompagner

Accompagner les porteurs de projet pour des solutions techniques adaptées à l'objectif de protection et valorisation de la nature en ville contre les effets des changements climatiques.

Communiquer

Cartographier, assurer les mises à jour et communiquer sur :

- Les trames verte, bleue et brune de la commune
- Les arbres remarquables, les arbres d'avenir, les alignements
- La carte des vents
- La carte des sols et leur usage

Économie circulaire : demander aux entreprises

- Chercher à valoriser les sols en place par des processus de technosols* par exemple
- Quand il y a exportation des excavations, chercher à valoriser au plus près des chantiers pour des travaux d'aménagement, la fabrication de technosols...
- Chercher à récupérer les eaux pluviales et de ruissellement à la parcelle pour en particulier assurer l'alimentation en eau des plantations

Les outils supra communaux

PLUI*

- Définir des identités paysagères par quartier avec vues et usages afférents
- Maintenir autant que faire se peut identités paysagères et usages
- Inscrire la protection des arbres d'alignement existant
- Réserver les trottoirs de plus de 2,50 mètres pour des alignements futurs
- En cas d'alignement et/ou présence d'arbre de plus de 20 ans en bon état mécanique et de vigueur en limite de parcelle, instaurer le recul de la construction des bâtiments en fonction de la hauteur des arbres en place ou projetés. (coef. biotope ?)
- Adopter le barème des aménités* du CD 93* ou de Plante & Cité*
- En cas d'abattage, compensation à la parcelle ou sur le quartier au maximum avec :
 - > 1 pour 1 sur voirie
 - > 2 à 3 selon volumes disponibles et/ou grimpantes sur façades et/ou végétalisation des toits

PCAET*/TVB*

- PCAET : un volet adaptation au changement climatique et résilience territoriale
- TVB : contient des recommandations: préservation et développement de noyau, restauration des corridors...

2.

Faire vivre la nature en ville dans les projets et nourrir l'avant projet

Le rôle des urbanistes et aménageurs privés et publics

En préalable pour tout projet

- Diagnostic écologique faune et flore, étude phytosanitaire des arbres
- Recherche de pollution sol et air
- Carte des vents
- Analyse de fertilité des sols pour réserver les sols et/ou prévoir leur amendement, voire technosols*
- Diagnostic perméabilité des sols pour évaluer la capacité à infiltrer les eaux de ruissellement et les eaux pluviales à la parcelle
- DT DICT* : disponibilité des sous sols pour les systèmes racinaires

Mettre en oeuvre des solutions contre

- Les îlots de chaleur
- L'effet Venturi*
- L'assèchement de l'atmosphère en permettant continuité brune, végétalisation verticale...
- Le piétinement et vandalisme sur les végétaux et le sol

Mettre en oeuvre des solutions avec

S'appuyer sur la trame verte, en particulier pour les arbres remarquables, les arbres de plus de 20 ans en bon état mécanique et de vigueur, les arbres d'avenir.

*Voir glossaire

Usages

Recherche de solution pour :

- Préserver les usages et la trame paysagère
- Maintenir et augmenter le pourcentage d'espace de nature en densifiant si nécessaire avec plantations verticales et sur les toits
- Permettre l'appropriation par les résidents des espaces de nature par compostage, jardinage, entretien de vergers
- Mettre à disposition local jardin et stockage de déchets verts
- Anticiper sur la collecte des biodéchets

3.

Élaborer un projet qui renforce la nature en ville

Le rôle des urbanistes et aménageurs privés et publics

Tous types d'espaces

Dans les programmes de replantation de groupe faisant sens sur le plan paysager, pour les alignements, sur des places, dans des cours, **prévoir les plantations par tronçon.**

Être attentif aux **réseaux aériens et souterrains**:

- Proscrire les plantations à moins de 4 m de fils électriques
- Plantation entre 4 et 6 m de fils électriques : choisir impérativement une essence à port colonnaire ou étroit
- DT / DICT* systématique : proscrire le passage d'un réseau souterrain dans les fosses d'arbres
- Protéger les réseaux souterrains à proximité des fosses d'arbre avec des fourneaux ou plaques anti racine
- Etablir des projets en respectant la trame verte existante
- Maintenir autant que faire se peut une trame brune continue
- Choisir des essences et types de végétation, y compris les grimpantes sur les murs et clôtures, pour réduire les effets des îlots de chaleur et effet Venturi
- Développer la végétalisation en pleine terre des murs et clôtures
- Favoriser le ruissellement des eaux de pluie vers les fosses d'arbre y compris sur les parkings, supprimer les rehausses en granit ou béton des entourages d'arbres
- Protéger les pieds d'arbres avec un cadre rigide des actes de vandalisme avec des dispositifs adaptés à chaque situation
 - > entre deux places de parking, sur le trottoir proche des véhicules, en espaces libres piétinés ou non

*Voir glossaire

Trame brune* et bleue*, biodiversité ordinaire

- Favoriser les cycles vertueux de récupération des eaux pluviales et de ruissellement à la parcelle pour le rafraîchissement et l'alimentation en eau des plantations
- Développer autant que faire se peut une trame brune continue
- Ménager des espaces de sauvegarde à destination de la faune et de la flore associées aux plantations

Sur espaces minéralisés contraints : rue et proximité des bâtiments

- Éviter le stationnement entre les arbres d'un même alignement : préférer planter sur le trottoir quand il mesure au moins 2,40 m de large
- Pour les rues étroites, ne permettre le stationnement que du côté le plus sombre de la rue, élargir le trottoir côté plantation : trottoir de 1,40 m de large + fosse de 2 m de large = au moins 2,40 m de large
- Choix des essences en fonction des volumes disponibles :
 - > Planter d'es arbres dont la forme du houppier et **les dimensions à l'âge adulte** sont adaptées à l'espace disponible, ou préférer la plantation de plantes grimpantes sur les murs et les clôtures.
 - > Adapter les essences au contexte : différentes largeurs de voirie
 - > Rappel hauteurs des arbres et volumes nécessaires au développement*

Sur espaces libres de pleine terre

Exploiter le volume disponible en choisissant une essence de grand développement, au port étalé, le plus éloigné possible de tout élément de bâti.

Si possible, planter plusieurs arbres pour former un petit bosquet, **diversifier les structures arborées** pour permettre l'installation de la faune, et **connecter les espaces végétalisés**.

Choix des végétaux

Favoriser

- La ville comestible, l'enrichissement variétale
- Les plantations verticales en pleine terre ou sur toits économes en eau lorsque l'espace n'est pas suffisant au sol entre les constructions

4.

Mettre en place un projet qui respecte et renforce la nature en place

Le rôle des constructeurs privés et publics

Planter

- Planter le bon arbre au bon endroit à la bonne distance pour une coexistence fructueuse
- Réaliser des fosses de minimum 7 m³ à 12 m³ sans rehausse et avec protection adaptée à la situation
- Protéger les pieds de plantation contre tout vandalisme et piétinement

Réaliser un CCTP* décrivant précisément **les modalités de plantation** de l'arbre et le maintien dans un bon état lors de la plantation, avec (liste non exhaustive) :

- Orientation de la plantation
- Ne pas blesser lors de la plantation
- Réaliser les tailles de formation nécessaires et de reprise des chicots, des branches mortes et cassées
- Ne pas enterrer les collets
- Retirer la toile de jute recouvrant la motte

Choix des sujets

Exiger des filières de qualité en termes de production des arbres (diversification des essences, choix de filières locales et certifiées...).

Prévoir si possible des contrats de culture avec le pépiniériste sur 4 ou 5 ans pour s'assurer de la disponibilité des végétaux pour les plus grands chantiers de plantation.

*Voir glossaire

Choix rigoureux des essences de végétaux

- Dont la forme du houppier est adaptée au volume disponible
- Locales
- Adaptées au changement climatique
- Adaptées au milieu urbain
- Non sensibles aux maladies les plus virulentes actuellement
- sujets jeunes de préférence inférieur à maximale 18/20*
- Diversifiées (une espèce ne doit pas représenter plus de 10% du patrimoine)
- Peu allergènes

Plantation en espace libre sur cour, place, mail

Essence

Choisir une essence à grand ou moyen développement.

Fosse

Cuvette* de minimum 3 m x 3 m de dimension ou fosse continue de 2 m de large avec :

- fosse* plus large que la cuvette, en mélange terre pierre et couverte de dalle de répartition ou de stabilisé
- Cuvette* recouverte de mulch et plantée/semée pour permettre l'infiltration de l'eau et la formation d'un sol vivant et non piétiné

Tuteurage*

Utilisation de tuteur quadripode* à la plantation.

Protection des pieds d'arbres

- Planter les pieds d'arbres avec des vivaces ou de massifs arbustifs (utilisation de bâche proscrite)
- Ne pas tondre (évite les blessures au collet)
- Pour les cours et les places : possibilité de mettre en place un banc circulaire autour de l'arbre pour délimiter la fosse cuvette*

Plantation en pleine terre

Fosse

Faire des analyses du sol en place et adapter l'essence au sol en place, amender éventuellement.

Tuteurage

Utilisation de tuteur bipode* ou quadripode*.

Protection des pieds d'arbres

Mettre en place une ganivelle autour du pied d'arbre pour éviter le piétinement et l'arrachage des branches basses par les enfants et les besoins des chiens.

En cas de plantation en délaissé ou talus, planter de très jeunes sujets, voire sélectionner des plants spontanés en place.

5.

Entretenir et faire vivre un habitat qui réconcilie nature et activités humaines

Les rôles des gestionnaires publics et privés

Opération de taille

Réaliser des tailles dans les règles de l'art (respect du relais potentiel, etc.), exiger des intervenants une formation spécialisée dans le soin aux arbres (type CS Arboriste Élagueur) :

- Taille de formation
- Taille d'entretien
- Taille de mise en sécurité
- Taille de suppression des suppléants le long des troncs si besoin
- Non-taille...
- Désinfection des outils de taille impérative

Avoir recours à un personnel compétent en termes de gestion des accidents et des situations dangereuses.

Gestion du patrimoine arboré

Réaliser un inventaire, un diagnostic mécanique et de vigueur des arbres tous les 5 ans, ainsi qu'un plan de gestion pour :

- Mettre en sécurité la plantation vis-à-vis des usagers du site
- Avoir un patrimoine arboré pérenne et de qualité
- Prévoir le budget des replantations. Prévoir une surveillance annuelle par du personnel averti

Mise à jour régulière des trames verte, brune et bleue.

Valoriser

Pied d'arbre

Paillage du pied d'arbre avec du mulch organique.

Gestion des déchets de taille

- Utiliser le broyat des déchets de taille en BRF (Bois Raméal Fragmenté)
- Utiliser les grumes pour créer du mobilier urbain (attention, ne pas réutiliser de bois infecté par un pathogène)

Gestion des essences invasives

Gestion des essences invasives (ailantes, robiniers) et rejets spontanés (érables sycomores, etc.) :

- Lorsqu'un rejet pousse à moins de 6 m d'une voie de circulation, d'une limite de propriété, d'un bâtiment, d'un réseau souterrain ou aérien, supprimer et dévitaliser le rejet
- Les déchets doivent être évacués en décharge spécialisée

Protéger

Dépôts sauvages

- Verbaliser
- Recouvrir les pieds d'arbres de mulch et planter avec des vivaces volumineuses ou des massifs arbustifs (utilisation de bâche proscrite)
- Encourager l'adoption des pieds d'arbres pour les planter, avec les enfants notamment
- Ne pas tondre les cuvettes, ni utiliser de débroussailluse (évite les blessures au collet)

Deux roues

Mettre en place des aires de stationnement pour les deux roues à proximité des alignements d'arbres.

Vandalisme chiens

- Produit spécial à appliquer sur les troncs dans les zones les plus touchées par les chiens
- Ganivelle autour de l'arbre

Les associations, les habitant.es et les communautés éducatives

La Ville de Bagnolet s'engage auprès des habitants, des associations, des communautés éducatives.

Se réapproprier les enjeux de nature en ville et des arbres avec trois volets :

- > Éducation populaire et communication**
- > Initiatives citoyennes de verger partagé, d'adoption de pied d'arbre et de mur**
- > Création d'un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices des arbres et de la nature en ville**

L'arbre, un allié du climat

Comprendre et faire connaître le patrimoine arboré de Bagnolet

Participer

Être partenaire de la ville pour mieux faire connaître le patrimoine arboré de la ville, ses fonctions, sa fragilité en tant qu'être vivant, ses besoins, ses risques :

- Journée de l'Arbre à Bagnolet, Semaine de l'Arbre et de la Nature, et tout autre événement autour des plantations participatives
- « Arbobalades* » dans les parcs de la ville à chaque saison, balades urbaines dans les quartiers avec « Comme un arbre dans la ville* »

Communiquer

Développer des modes de communication et d'échanges pour mieux faire comprendre l'arbre en ville :

- Rubrique Internet sur le site de la ville
- Panneaux en pied d'arbre
- Partage de savoir faire, visites, conférences, arts visuels

*Voir glossaire

L'arbre, un leg pour les générations futures

Planter, entretenir, valoriser

Valoriser

Participer à la renaturation de la ville avec des initiatives citoyennes avec des conventions sur le patrimoine public et privé.

Partager les savoir faire et dispositifs pour l'entretien écologique des espaces de nature, comprenant :

- la plantation, la taille, l'élagage, la préservation des sols, la préservation de la biodiversité ordinaire
- et la préservation et l'échange d'essences et variétés adaptées aux quartiers et aux enjeux des changements climatiques : lutte contre les îlots de chaleur, effet Venturi, rafraichissement par le paillage et l'utilisation des eaux pluviales et de ruissellement

L'arbre, une ressource au service du vivant

Veiller, préserver, anticiper

Adopter les chartes municipales

- Charte du jardinier durable
- Charte de l'arbre

Participer

- Aux actualisations de la charte de l'arbre
- A l'adoption des pieds d'arbre, la plantation et l'entretien de vergers participatifs et la plantation et l'entretien de grimpantes comestibles ou pas
- Au partage des connaissances et savoir faire sur le patrimoine arboricole et végétal
- À la démarche des sciences participatives

Veiller

- Au choix de essences selon leur caractère potentiellement allergène et/ou invasif

Devenir Ambassadeur ou Ambassadrice de l'arbre à Bagnolet.

Les collectivités territoriales

Les arbres du territoire communal sont aussi de compétence départementale et de l'Etat.

Pour une cohérence des paysages et de la gestion, la Ville de Bagnolet demande aux collectivités d'agir

L'arbre, un allié du climat

Comprendre et faire connaître le patrimoine arboré de Bagnolet

Connaître

- Réaliser un inventaire SIG*, mis à jour, du patrimoine arboricole public en coordination avec les différents niveaux de collectivités territoriales
- Focus sur les arbres d'alignement, les arbres remarquables et les arbres d'avenir.
- Faire connaître le diagnostic phytosanitaire avec l'évaluation des risques
- Partager les barèmes d'aménité pour connaître la valeur d'un arbre dans son contexte.

Faire connaître le patrimoine arboré, ses fonctions, besoins, risques

- Dispositifs d'éducation populaire dans les écoles, auprès des associations
- Organiser « Arbobalades* » dans les parcs et « Comme un arbre dans ma ville* » dans les quartiers
- Communiquer à l'avance sur les abattages et re-plantations in situ et par les moyens de communication institutionnels
- Développer une interface d'échange Ville/Citoyens sur le sujet de l'arbre

Former et informer sur les besoins, rôles et risques des arbres

- Élu.es, cadres de l'administration de la collectivité
- Personnels techniques de la collectivité : Personnel des collectivités d'éducation et d'animation

Faire connaître aux propriétaires, bailleurs et urbanistes la culture « Arbres en ville » de la collectivité et ses répercussions sur le territoire communal.

*Voir glossaire

L'arbre, un leg pour les générations futures

Planter, entretenir, valoriser

Projet

Selon les espaces disponibles et en fonction des contraintes, les contraintes de réseau et de sécurité :

- Préserver les arbres en place, en particulier, les arbres adultes, les arbres d'alignement
- Développer une trame verte combinée d'arbres d'avenir et de plantations verticales sur murs et clôtures avec un plan « Maillage vert » via les écoles, places, trottoirs à 5, 10, 15 et 20 ans
- Préserver et développer trame brune continue, et trame bleue, sources de rafraîchissement

Planter

- Le bon arbre au bon endroit à la bonne distance pour une coexistence fructueuse en respectant la norme PMR et les normes de sécurité
- Réaliser des fosses adaptées aux essences choisies.
- Préférer les jeunes sujets
- Protéger les pieds de plantation et arbre entier contre tout vandalisme et piétinement

Entretenir

- Pailler les pieds d'arbre
- Réaliser les tailles des arbres : hors période de nidification, (mars à juillet) et qui respecte la structure de l'arbre et les usages

Partager les plannings de travaux espaces de nature et entretien des arbres.

L'arbre, une ressource au service du vivant

Veiller, préserver, anticiper

Préserver et anticiper avec le PLUi* :

- Respecter les identités paysagères
- Favoriser les végétaux en place, les arbres d'alignement, de plus de 20 ans en bon état mécanique et de vigueur, et les arbres remarquables.
- Garantir une trame d'arbres d'avenir dans de bonnes conditions à protéger sur le long terme
- Compenser les abattages par des replantations dans le même quartier :
 - > à l'identique sur les alignements,
 - > 1 pour 2 ou 3 quand le développement ultérieur des arbres est possible

Protéger avec le Règlement de voirie*

- Pénalités dissuasives en cas de non-respect des arbres et du sol
- Supprimer les rehausses, planter de plain pied
- Délimiter les places de stationnement débitumées
- Faire des fosses de plantation continues en fonction de la disponibilité du sous-sol
- Alternative au sel de déneigement nocif pour la végétation
- Être vigilant sur le choix d'essences à potentiel allergisant, invasif ou à l'enracinement superficiel

Dispositif d'accompagnement

- Mettre en place un réseau d'ambassadeurs et d'ambadrices des arbres coordonné par un référent « arbres » de la ville,
- Encourager et permettre l'adoption de pieds d'arbre, la plantation de vergers urbains et de grimpantes en pied d'habitation, clôtures, comestibles ou non
- Accorder une subvention et/ou offrir un accompagnement pédagogique et technique pour tout arbre ou plante grimpante ou pied d'arbre plantés.

Glossaire

Vocabulaire autour de l'arbre en ville et de sa gestion

«Arbobalade. Quatre saisons, cinq sens»

Ce dispositif, mis en place dans le cadre de la Charte de l'arbre, s'adresse principalement aux structures d'accueil et d'éducation. Les participant.es adoptent un à trois arbres dans un parc ou dans leur cour d'école. A chaque changement de saison ils et elles rendent visite aux arbres choisis. Avec leurs sens, ils décrivent les évolutions de l'arbre d'une saison sur l'autre, en se rapportant au cycle du vivant. Un petit guide du naturaliste a été édité pour accompagner ces visites au fil des saisons.

AVP (abréviation de « Avant-Projet »)

« phase [d'un projet] ayant pour objet le dimensionnement du projet dans ses grandes lignes et de dégager un coût prévisionnel global par lots afin d'arrêter un programme définitif et d'établir les contrats de maîtrise d'œuvre. »
(Source : www.gabhabitat.fr)

Barème d'aménités

Barème permettant de donner une valeur financière à un arbre dans le but de le protéger.

Barème VIE / BED

Également appelé Barème de l'arbre, cet outil a été développé par un groupe de professionnels de l'arbre. Il permet d'évaluer la valeur d'un arbre, exprimée en euros

(VIE = Valeur Intégrale Evaluée des arbres). Il est utilisé pour mieux connaître l'arbre évalué, sensibiliser à sa présence, éviter les altérations et sanctionner en cas de dégradation. En cas de dégâts occasionnés à un arbre, le Barème d'Évaluation des Dégâts causés à l'arbre (= BED) permet d'évaluer le préjudice subi et de calculer le montant d'un éventuel dédommagement. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au livret 2 de la Charte de l'Arbre de Bagnolet, ou directement sur le site du Barème de l'arbre : www.baremedelarbre.fr.

CCTP (abréviation de « Cahier des Clauses Techniques Particulières »)

Document fixant « les clauses techniques » d'un marché particulier déterminé. Ce sont les stipulations qui donnent une description précise des prestations à réaliser et permettent à la personne responsable de suivre le déroulement du marché et la bonne exécution de ces prestations. Il détaille ainsi l'objet du marché. ».

(Source : www.marche-public.fr)

CD 93 (abréviation de « Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis »)

« En France, le conseil départemental est l'assemblée délibérante d'un département, élue au suffrage universel dans le cadre des cantons. » (Source : Wikipédia)
Les compétences du conseil départemental concernent l'action sanitaire et sociale, l'enseignement, l'aménagement durable

du territoire, la sécurité incendie, la culture, la gestion des routes et des déplacements, les aides en faveur des communes ou des associations, le soutien à l'emploi local.

(Source : interieur.gouv.fr)

« Comme un arbre dans ma ville »

Circuits organisés dans le cadre de la Charte de l'Arbre de Bagnolet. Trois circuits ont été projetés dans la ville de Bagnolet, selon le type de tissu urbain (tissus mixte, faubourien, tissu d'urbanisme sur dalle). Ils sont à destination des professionnels de l'aménagement et de la gestion des espaces publics, et aussi à destination des habitants et des usagers d'un quartier. Les parcours sont ponctués de points d'arrêt illustrant de bonnes et de mauvaises pratiques d'aménagement impactant le développement des arbres. Les balades « Comme un arbre dans ma ville » ont pour but de faire comprendre les interactions entre les arbres et la ville, afin de mieux protéger et valoriser les arbres. Les différentes balades sont décrites en détail dans le livret 4 de la Charte de l'Arbre de Bagnolet.

DT / DICT (abréviation de « Déclaration de projet de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux »)

Dans le cadre de travaux d'aménagement, « afin de prévenir les risques d'endommagement des réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques, les travaux projetés

à proximité doivent être déclarés aux exploitants de ces réseaux. Après avoir interrogé le téléservice «réseaux et canalisation» qui recense les opérateurs, le maître d'ouvrage et l'exécutant des travaux déclarent leur projet de travaux aux exploitants concernés. Ces opérations s'effectuent avant de lancer le dossier de consultation des entreprises. La déclaration de projet de travaux (DT) permet de savoir si le projet est compatible avec les réseaux existants en interrogeant leurs exploitants. Elle a également pour objet de connaître les recommandations techniques de sécurité qui s'appliqueront pendant et après les travaux. L'exécutant des travaux est tenu d'adresser une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) à chaque exploitant de réseau concerné par l'emprise du futur chantier. La DICT est en principe transmise après la DT. ».

(Source : entreprendre.service-public.fr)

Effet Venturi

« [...] phénomène de la dynamique des fluides, selon lequel un fluide en écoulement subit une dépression là où la vitesse d'écoulement augmente, ou encore là où la section d'écoulement se rétrécit. » (Source : Wikipédia)
En ville, ce phénomène s'applique aux masses d'air qui se déplacent entre des bâtiments, dans les rues. La présence d'arbre permet de diminuer la vitesse des déplacements d'air et donc d'éviter la formation de couloir venteux.

PCAET (abréviation de « Plan Climat – Air – Energie Territorial »)

« outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Obligatoire pour certaines métropoles et intercommunalités, le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) définit, sur le territoire de l'intercommunalité ou de la métropole :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter ;
- Le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique... »

(Source : outil2amenagement.cerema.fr)

Plan Canopée du CD 93

Dispositif voté en 2020 par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, visant à mettre l'arbre au cœur du paysage urbain d'ici 2030. Le Plan Canopée s'articule autour de 3 grands objectifs Développer, Protéger, Mobiliser, déclinés en 20 engagements. Il a notamment permis la mise en place d'un barème d'aménités de l'arbre et d'établir la liste des arbres remarquables du département. Le Plan Canopée a été signé par la Ville de Bagnolet.

Plante & Cité

Cet organisme national d'études et d'expérimentations dans le domaine de la nature en ville et du paysage regroupe de nombreuses collectivités territoriales engagées dans le renforcement de la biodiversité, les atténuations des changements climatiques et l'accompagnement vers la transition écologique des collectivités territoriales et des entreprises liées à ce secteur d'activité. Ce centre technique assure le transfert des connaissances scientifiques vers les professionnels du paysage, des entreprises et des collectivités territoriales.

(Source : www.plante-et-cite.fr)

PLUi (abréviation de Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Document d'urbanisme « qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), le PLUi est aussi un vecteur majeur de retranscription du projet intercommunal. ».

(Source : outil2amenagement.cerema.fr)

PMR, c'est l'abréviation de Personne à Mobilité Réduite)

Les PMR sont les personnes en situation de handicap, et les personnes gênées dans leurs mouvements et leurs déplacements en général. Les normes PMR sont des normes appliquées dans la réalisation d'une infrastructure ou d'un aménagement pour permettre son utilisation par une PMR. La norme PMR exige une largeur minimale de cheminement « de 1,40 m libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. Cette largeur peut toutefois être réduite à 1,20 m en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement (par exemple, cheminement dans un parc libre d'obstacle latéral). ».

(Source : www.legifrance.gouv.fr)

Règlement de voirie

« En France, [...] document d'urbanisme local qui établit très précisément les modalités de coordination administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public et à l'exécution des travaux de voirie, notamment sur les réseaux routiers, au niveau national, départemental ou communal. »

(Source : Wikipédia)

SIG (abréviation de Système d'Information Géographique)

« système d'information conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, générer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques. »

(Source : Wikipédia)

Technosol

Nouvelle classe de sols, caractérisée par une forte influence anthropique. Ils sont constitués de matériaux parents dont l'origine peut être naturelle ou créée par l'homme. Il s'agit de limiter l'exportation de sols agricoles vers les chantiers urbains et de favoriser le recyclage de matériaux issus de démolition d'ouvrage et/ou terres de tranchées ou de fondations sur les chantiers.

(Source : www.afes.fr)

Trame Brune

Continuité de sols dont l'intégralité physique, chimique et biologique est préservée.

Trame Bleue, trame verte et TVB (abréviation de « Trame Verte et Bleue »)

Cette démarche vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges entre les îlots de nature préservée dans des territoires artificialisés et fragmentés. Elle permet aux espaces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer et assurer leur cycle de vie. Elle « porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique. »

(Source : www.ecologie.gouv.fr)

Vocabulaire autour de l'arbre

Chignonage

Formation d'un chignon racinaire, c'est-à-dire d'un système racinaire en spirales, dont les racines restent proches du collet de l'arbre, et ne s'étalent pas pour progresser dans toutes les directions. Ceci entraîne un mauvais ancrage du système racinaire de la plante dans le sol.

Cuvette

Modèle de terre autour du pied d'un arbre planté, à la surface de la fosse de plantation, permettant de recueillir et orienter l'eau de l'arrosage au niveau des racines de l'arbre grâce à une petite « digue » de terre circulaire formée au-dessus de la motte.

Développement

Désigne la taille d'un arbre à l'âge adulte, en se basant sur 3 catégories, à savoir les arbres à grand développement, supérieur à 15 m de hauteur et 10 de largeur (circonférence), à moyen développement et à petit développement, en dessous de 5 mètres de hauteur et 5 mètres de largeur (circonférence).

Les arbres de première hauteur sont destinés aux larges avenues et parcs ou sont taillés en rideau pour s'adapter à des espaces plus contraints.

- > Exemples : platane, marronnier, micocoulier de Virginie...

Les arbres de deuxième hauteur s'adaptent plus facilement aux rues et espaces plus contraints.

- > Exemples : Magnolia à grande fleur, catalpa, noisetier de Byzance

Les arbres de troisième hauteur sont adaptés aux rues étroites à condition que les trottoirs mesurent plus de 1,40 m, les parkings, les espaces libres très contraints.

- > Exemples : poinier de Chine, arbres de Judée, cerisier du Tibet, les arbres fastigiés comme les alisiers de Suède, les charmes, les sorbiers des oiseaux...

Force d'un arbre

Circonférence du tronc d'un arbre mesurée à 1 m du sol, en centimètres. Les arbres, en pépinière, sont vendus en fonction de leur force.

- Les arbres de force 6/8, 8/10, 10/12 sont dits « jeunes tiges ».
- Les arbres de force 18/20, 20/25 et au-delà sont dits « gros sujets ».
- Pour les arbustes et les conifères, c'est la hauteur de la touffe qui sert de mesure. De 40/60 pour les arbustes jusqu'à 200/250 pour les conifères.

Dans le contexte de changement climatique il est préférable plus qu'auparavant encore de transplanter des sujets les plus jeunes possibles qui reprendront plus rapidement et demanderont moins d'eau.

Reprise d'un végétal

Capacité d'un végétal à s'adapter à son nouvel environnement après sa plantation, à survivre à la transplantation. Après la plantation d'un arbre, le temps estimé à la reprise est généralement de deux ans.

Fosse

Trou creusé dans le sol pour la plantation d'arbre(s) et aménagé dans les conditions optimales pour son/leur développement sur un site donné.

La taille des fosses des arbres est adaptée, en particulier sur espace minéralisé (ex trottoir), à la force de l'arbre.

- > Pour les arbres de première hauteur, on privilégie les fosses de 12 m³
- > Pour les arbres de deuxième hauteur, on privilégie les fosses de 9m³
- > Pour les arbres de troisième hauteur, on privilégie les fosses de 7m³

Relais potentiel (ou tire-sève)

« Branche, rameau, suppléant conservé à proximité immédiate d'une coupe pour assurer le prolongement de l'axe coupé, favoriser le recouvrement de la plaie, réduire la formation de suppléants et éviter la formation d'un chicot. »

(Source : La taille des arbres d'ornement, 2e édition, Christophe Drénou)

Tuteurage

« en arboriculture, le tuteurage est le fait de fixer une jeune plante à une armature (tuteur), pour lui permettre de pousser correctement et résister aux vents afin d'éviter la cassure de branches ou le déracinement. »

(Source : Wikipédia)

Le nombre de tuteurs d'un tuteurage bipode est de deux. Le nombre de tuteurs d'un tuteurage quadripode est de quatre.

Annexe 1 - S'engager pour les arbres de Bagnolet, c'est l'affaire de tous et toutes

Maintenir un patrimoine arboricole en bonne santé dans des conditions durables

- Mieux connaître le patrimoine en mettant en place un inventaire avec diagnostic phytosanitaire, un plan d'entretien, des documents d'information à destination des usagers
- Respecter et faire respecter le patrimoine existant en maintenant l'arbre dans les meilleures conditions de vie possible : approvisionnement en eau, volume de déploiement des couronnes et du système racinaire suffisant
- Adopter les bons gestes : le bon arbre, au bon endroit, à la bonne distance, en bonne compagnie et dans des fosses de plantation de 9 m³ autant que possible
- Remplacer les arbres morts dans un ratio de 1, en alignement, jusqu'à 3 en espaces sans contraintes de sécurité

L'arbre est notre allié pour une ville résiliente face aux changements climatiques

- Pour lutter contre les îlots de chaleur : désimperméabiliser les sols, planter des arbres et des plantes grimpantes et couvrir le sol, récupérer les eaux de ruissellement et pluviales, ne pas laisser les sols nus
- Anticiper le renouvellement du patrimoine avec des plans de plantation en diversifiant et adaptant la palette aux changements climatiques, en assurant une continuité des sols autant que possible, en plantant ou mulchant en pied d'arbre, en protégeant les arbres des véhicules et autres incivilités
- Développer, avec l'ensemble des partenaires les forêts urbaines, les vergers urbains, les continuités vertes en mixant les hauteurs de végétation, refuges de la faune et de la flore ordinaires, implanter des ruchers, nichoirs, hôtels à insectes

S'engager et mobiliser le plus grand nombre pour offrir aux arbres le meilleur environnement possible pour une ville belle et résiliente

- C'est participer et s'insérer à l'itinéraire de projet « arbres en ville »,
- C'est être partenaire d'un réseau au service des arbres, alliés du climat, sur le domaine public ou privé
- C'est réconcilier nature et activités humaines avec des plantations citoyennes, des adoptions de pied d'arbre, des inventaires faune flore participatifs, des initiatives éducatives comme les arbobalades et les balades Comme un arbre dans ma ville

À..... le

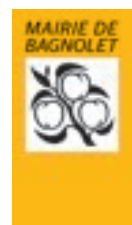
Signature

Ville de Bagnolet

Prénom Nom :

Qualité :

Structure :



Notes utiles

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

This image shows a single page of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, leaving small gaps between them. There are no margins, text, or other markings on the page.

[illegible]

La Charte de l'arbre est composée de 4 livrets et d'annexes, qui forment un tout et peuvent aussi être lus et diffusés séparément.

Ces livrets ont été associés selon une approche réglementaire et technique d'une part et avec l'objectif de mieux faire comprendre au plus grand nombre le rôle et les enjeux de l'arbre en ville d'autre part, des urbanistes, arboristes, paysagistes, bailleurs mais aussi éducateurs et éducatrices, enseignants et enseignantes, ingénieur.es et technicien.nes, élu.es et habitant.es, artistes, chercheur.ses...

Cette concertation a permis l'émergence de nombreuses propositions et outils adaptés au contexte bagnoletais. Un travail de création d'affiches, mené avec la Fonderie de l'image et la première journée de l'arbre et de la nature, inaugurée le 21 mai au Parc Audin, ont permis de au public de se familiariser avec la question de l'arbre en ville. De nombreuses graines ont été semées durant ces mois de concertation et de création.

Aujourd'hui, **la Charte de l'arbre de Bagnolet** dessine, à partir d'un constat partagé un engagement fort pour une juste place de l'arbre en ville. C'est pourquoi la Charte de l'arbre de la Ville de Bagnolet s'enracine dans une démarche à double détente :

- Mieux protéger et augmenter le patrimoine arboricole dans le patrimoine privé et public de la commune pour prévenir et amortir les effets des changements climatiques à l'œuvre, c'est s'inscrire résolument dans la transition écologique, l'un des enjeux majeurs du 21^e siècle.
 - L'arbre est un allié. Faut-il savoir pourquoi et comment amplifier ses alliances pour prévenir les effets négatifs des changements climatiques plutôt que les subir, et pour, aussi, nous ressourcer en tant qu'être vivant, pour notre plus grand bien et celui de la planète.
- Or, aujourd'hui, force est de constater que les habitant.es des villes connaissent peu et mal les cycles du vivant et les enjeux de l'arbre en ville et des changements climatiques.

L'acculturation de tous et toutes est tout autant nécessaire que l'étoffement du cadre réglementaire et le partage de pratiques de développements urbains. C'est ainsi que nous parviendrons à un juste partage de l'espace urbain entre les fonctions urbaines humaines et les fonctions urbaines écologiques du couvert végétal.

La ville de Bagnolet, dans le cadre de sa charte de l'arbre, pour combattre l'ignorance et faire la ville plus belle et plus respirable, développe plusieurs nameaux, dans **les quatre livrets la Charte de l'arbre de la Ville de Bagnolet** :

- **Livret 1 : Comprendre - L'arbre en ville : nature et enjeux**
- **Livret 2 : Agir - Pour mieux vivre, faire vivre les arbres en ville**
- **Livret 3 : S'engager – Les engagements et les partenariats**
- **Livret 4 : Livret pratique – A la découverte des arbres de Bagnolet**
- **Des annexes : fiches pratiques, dispositif arbre remarquable, liste positive et négative d'arbres urbains..**

L'ambition de la Charte de l'arbre de Bagnolet est d'offrir aux générations futures une ville où il fera bon vivre et être acteur et actrice de son environnement urbain. Ces ambassadeurs et ambassadrices de l'arbre s'engagent pour un futur apaisé et plus durable. Cette charte est leur outil de travail.

L'arbre est notre allié. Devenons l'allié.e de l'arbre !

Direction de l'environnement :

direction.environnement@ville-bagnolet.fr